



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-57558>

Département(s) de publication : **93**

Annonce n° **25-57558**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : OPH Plaine Commune Habitat

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 48274107100021

Ville : Saint-denis

Code postal : 93200

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.maximilien.fr>

Identifiant interne de la consultation : TRXREHABCITEJARDIN VILLETANEUSE

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pôle Commande Publique

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Application des articles R-2142-1 et suivants du Code de la commande publique. DUME ou, formulaires DC1 et DC2, lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants. (Les documents DC1 et DC2 à remplir sont disponibles sur le site internet du Ministère en charge des finances (www.colloc.bercy.gouv.fr/formulaires/)). - copie de la déclaration de l'activité auprès du Procureur de la République ou démarches équivalente pour les candidats ne résidant pas en France. - copie du ou des jugements prononcés si l'entreprise est en redressement judiciaire - Attestation sur l'honneur d'absence de conflit d'intérêt (voir le détail dans le RC).
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Le candidat devra fournir une déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant la réalisation de prestations identiques ou similaires à celles objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, ou tout autre documents équivalents (ex : Déclaration

appropriée de banque). Le candidat devra fournir un chiffre d'affaires minimum pour son dernier exercice supérieur à 2 000 000 euro(s) HT.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Le candidat pourra produire des certificats de capacité ou tout document équivalent. Le candidat présentera une liste de prestations identiques ou similaires à celles objets du présent marché, en cours d'exécution ou exécutées au cours des cinq dernières années. Pour justifier de leur capacité technique, les candidats produiront une liste détaillée du matériel de l'entreprise et de leurs moyens humains généraux. Les candidats doivent par ailleurs fournir le certificat suivant : une attestation de compétence en cours de validité définissant les modalités de formation des travailleurs sur la prévention des risques liés à l'amiante.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 23/06/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Prix : 60%, et Valeur technique: 40% (voir critères détaillés dans le RC)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES 17 PAVILLONS DE LA CITE JARDIN SAINT VINCENT DE PAUL A VILLETANEUSE

Code CPV principal - Descripteur principal : 45000000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet les travaux de réhabilitation thermique des 17 pavillons de la cité jardin Saint Vincent de Paul à Villetaneuse. La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le CCTP. Le marché n'est pas alloti. Conformément à l'article L2113-10 du Code de la commande publique, l'acheteur a décidé de ne pas allotir ce marché car il rendrait le chantier techniquement plus difficile, étant donné la réalisation des travaux en milieu occupé et la mitoyenneté de la majorité des pavillons avec des copropriétaires privés. La désignation d'une entreprise général serait pertinente pour garantir le délai, une définition précise des limites de prestations et l'optimisation du coût travaux dont l'installation de chantier. Il est traité à prix global et forfaitaire. Le marché n'est pas décomposé en tranches. Aucune variante n'est imposée au titre du présent marché. Les variantes libres ne sont pas autorisées. Le présent marché prend effet à compter de la date de notification au titulaire jusqu'au terme de la période de garantie de parfait achèvement des travaux. Le délai d'exécution des travaux est estimé à 14 mois à compter de la réception de l'ordre de service prescrivant le commencement des travaux, y compris la période de préparation du chantier qui est de 2 mois. Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2025. La procédure utilisée est celle de la MAPA 3. En application du Règlement intérieur de l'OPH relatif aux procédures adaptées, à l'issue de l'analyse des offres, l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations. Dans le cadre du présent marché, la clause d'insertion se traduit par un objectif de 1 500 heures minimum de travail en insertion, à réserver à un personnel répondant aux critères de l'insertion par l'activité économique.

Lieu principal d'exécution du marché : VILLETANEUSE

Durée du marché (en mois) : 26

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La visite du site est obligatoire. Les candidats qui ne remettront pas leur certificat de visite verront leur offre écartée car non complète (voir modalités dans le RC).

Autres informations complémentaires : 1/ La procédure de consultation utilisée est la procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du code de la commande publique et du règlement intérieur relatif à la procédure adaptée de Plaine Commune Habitat pris en application de la délibération N°SGB 2024-05-07 du 28 mai 2024. La procédure utilisée est celle du MAPA 3. En application du règlement intérieur de l'OPH relatif aux procédures adaptées, à l'issue de l'analyse des offres l'acheteur se réserve le droit d'engager des négociations. Dans cette hypothèse, les modalités de la négociation seront plus précisément décrites dans le cadre de l'invitation à la négociation que recevra chaque candidat. L'Acheteur peut cependant attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations. 2/ Modalités du dossier de retrait de consultation : les dossiers de consultation peuvent être téléchargés gratuitement sur la plateforme de dématérialisation www.maximilien.fr. 3/ Modalités de remise des candidatures et des offres : les plis seront remis obligatoirement par voie électronique, à l'adresse suivante : www.maximilien.fr. Les conditions de remises sont détaillées dans le RC. Les dossiers dont le téléchargement sur la plateforme dématérialisée ne seraient pas complets à l'heure limite, ne seront pas retenus. 4/ La visite du site avant remise de l'offre est obligatoire (voir modalités dans le RC). 5/ Les critères d'analyse sont plus précisément décrits dans le RC 6/ Introduction des voies de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TA de Montreuil

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/05/2025